

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

27 DEC. 2018

Le greffier
Greffé***19004392***

je

N° d'entreprise : **0542 505 162****Dénomination**(en entier) : **Grid Solutions Belgium**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ormes 109, 4800 Verviers.**

Objet de l'acte : Cessation de mandat de gérant - Nomination d'un nouvel gérant - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

Extrait du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des associés du 3 octobre 2018.

Les associés :

- DÉCIDENT de mettre fin au mandat de Mr. Roland Teixeira De Mattos en tant que gérant de la Société, à partir du 1 janvier 2018.

- REMERCIENT le gérant pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution du mandat.

- DÉCIDENT de nommer en tant que gérant de la Société Mr. Guillaume Marc Antoine Zagdoun, né le 27 novembre 1985 à Suresnes, France et résidant au 135 Hugo de Grootkade 1052LN, Amsterdam, Pays-Bas à partir du 1 janvier 2018.

- DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Rue Neerveld 101-103, 1200 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).